

De quoi les programmes sont-ils le nom ?

Que doivent apprendre les élèves ? C'est en principe la question à laquelle doivent répondre les programmes scolaires. Lorsqu'on s'attache à aller voir lorsqu'on est aux prises avec une classe et une APSA, ici le volley, que disent donc les programmes ? Balayage depuis 1967.

Sports collectifs, volley, champs d'apprentissage

C'est dans cet ordre que, de 1967¹ à aujourd'hui, on trouvera les tiroirs dans lesquels on trouvera certaines réponses à la question. Le premier « rangement » traite d'une entité « sports collectifs » jusqu'en 2000. Il n'y a aucune différenciation faite dans ces jeux et ce qui en est dit s'applique à tous.

La plupart du temps, les différentes activités sont énumérées dans une liste qui se termine par des points de suspension. En 67 la liste est finie et spécifiée à l'occasion d'une partition garçons/filles : le basket, le hand et le volley pour les 2 sexes, le foot et le rugby uniquement pour les garçons. Cette séparation, non explicitée, renvoie à une ambiguïté qui subsiste encore aujourd'hui, pas forcément dans les textes mais dans les esprits : soit les sports collectifs sont une entité non différenciée, peu importe ce que l'on fait pratiquer, c'est la même chose, soit ce n'est pas la même chose, et alors le groupe « sports collectifs » n'a plus vraiment de raison d'être. En tout cas ici il y a un double discours : ce qui est dit sur le groupe est commun à toutes les pratiques, mais d'un autre côté certaines ne seraient pas faites pour les filles...

Dans les IO de 85 et les annexes pour les lycées de 86, c'est toujours le groupe « sports collectifs » qui est cité en référence. Il est précisé que : « *La pratique de niveau élémentaire du basket-ball, du handball, du football, du rugby, du volley-ball, etc., est associée à l'apprentissage des règles fondamentales et à la maîtrise d'éléments techniques* ». Il n'y a plus de séparation sexuée.

1. Nous prenons 1967 comme date repère moderne, mais le groupement sports collectifs date de beaucoup plus longtemps. Les IO de 1945 par exemple parlent de « sports et jeux collectifs ».

Les programmes pour les collèges de 1996 continuent dans le même esprit, mais avec une inflexion notable : le groupe s'appelle officiellement « activités de coopération et d'opposition : sports collectifs ». Ce qui est mis en avant est donc le fait que ce sont des activités dans lesquelles coopération et opposition sont mobilisées en même temps et sans hiérarchie. C'est dans les documents d'accompagnement que le volley est traité, pour les classes de 5^e/4^e (1997). C'est en 2000 que le volley apparaît en tant que tel dans les programmes officiels (programme lycée). Les regroupements d'activités précédents disparaissent et chaque APSA est traitée pour ce qu'elle vaut. Dans la foulée, les programmes pour les lycées professionnels reposeront sur les mêmes conceptions.

En 2008 (réécriture du programme collège), le législateur fait une opération inédite, qui vaudra aussi en 2009 (lycée professionnel) et en 2010 (lycée général et technologique) en inventant le système des poupées russes : le volley reste une activité traitée pour elle-même à travers les « compétences attendues », mais est incluse dans un ensemble « Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs » lui-même inclu dans un ensemble plus vaste : « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif », ensemble nommé à l'époque « compétence propre ». On notera que le passage du groupement à la compétence propre fait perdre le caractère « coopération » aux sports collectifs.

Enfin en 2015 (programme collège), toute cette construction est balayée : ne restent que les compétences propres renommées « champs d'apprentissage ». Les APSA ne sont plus constitutives des programmes et deviennent des « exemples ». Le passage

des programmes de 2008 à ceux de 2015 opère ainsi un virage à 180°. Ils glissent officiellement du statut de compétence (l'APSA est liée à la notion de compétence attendue) à celui de simple exemple.

Au-delà de l'affichage, quel contenu ?

Si l'on reprend l'ordre chronologique des programmes, en 1967 l'accent est mis sur le groupe, le collectif et l'intégration de l'individu dans ce collectif, assorti de ce qui deviendra par la suite les compétences méthodologiques et sociales : arbitrage, responsabilité, organisation...

« Les sports collectifs, en tant qu'ils obligent l'individu à se fondre dans un groupe, à y accepter une tâche spécifique en fonction du but général poursuivi, à raisonner et à agir en union avec ses partenaires et, compte tenu des réactions éventuelles d'un adversaire, constituent certainement le moyen d'éducation le plus riche par rapport à l'objectif visé. »

Il est essentiel que l'enseignement soit conçu de telle sorte que le sens de la responsabilité, l'aptitude à dominer sa victoire comme sa défaite, soient systématiquement développés, notamment au cours de compétitions à l'intérieur des classes et entre les classes ou les groupes universitaires.

L'autodiscipline y sera introduite de très bonne heure ; l'arbitrage, les tâches matérielles, l'organisation même des rencontres seront, dans une large mesure, laissés à l'initiative des jeunes et contrôlés par l'éducateur. »

La centration éducative forte mise en avant ici, le rapport entre individu et groupe, va être ensuite moins évidente. Dès 85 cette idée n'est pas reprise et l'objectif d'apprentissage se décale vers « l'apprentissage des règles fondamentales et la maîtrise d'éléments techniques ». En 96,



ANATOLIA COLLEGE, 1936

Le passage des programmes de 2008 à ceux de 2015 opère ainsi un virage à 180°. Ils glissent officiellement du statut de compétence (l'APSA est liée à la notion de compétence attendue) à celui de simple exemple.

.....

L'objet d'apprentissage se précise et commence à se déporter vers ce que devra faire l'individu. L'aspect généreux et romantique des IO de 67 (se fondre dans le groupe, agir en union) va s'étioler au fil du temps, même si on en conservera le principe qui est mis au service de l'objectif de gagner la rencontre: « *s'inscrire dans un jeu collectif et chercher à marquer plus de points que l'adversaire: différencier jouer contre et jouer avec, se reconnaître attaquant ou défenseur, intégrer la notion de cible* ».

En 2000, en cohérence avec la rupture introduite (chaque APSA vaut par elle-même), le volley identifie sa spécificité liée ici à la cible, même si les formulations des différents sports collectifs sont homogénéisées: « *obtenir*

le gain d'une rencontre par la mise en place d'une attaque qui atteint régulièrement, précisément et volontairement toutes les zones de la cible. La défense s'organise autour de la réception pour faire progresser la balle. Les élèves construisent collectivement des règles propres au fonctionnement de l'équipe. »

Mais c'est en 2008 que le texte du programme donne le plus d'indications de contenu: « *Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par le renvoi de la balle, seul ou à l'aide d'un partenaire, depuis son espace favorable de marque en exploitant la profondeur du terrain adverse. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié au renvoi de la balle. Respecter les partenaires, les adversaires et les décisions de l'arbitre.* » (compétence attendue niveau 1). Cette formulation consacre le choix d'identifier ce que doit savoir faire l'individu en volley. Mais on observe aussi que la formulation dans ces programmes va beaucoup plus loin: une définition de la situation scolaire (effectif réduit), but de la tâche (gain du match), avec qui (seul ou avec partenaire), comment (espace utilisé), niveau de jeu (renvoi de balle), valeur (respecter). En soi, c'est un cas d'école. Cette tentative de synthèse cherchant à quasiment tout dire en 2 phrases est emblématique de ces programmes.

Les programmes de 2010 (lycée) quant à eux infléchissent à nouveau le registre d'expression de la compétence: ils n'expriment plus ce que l'élève en tant qu'individu doit faire mais identifient un niveau de jeu à atteindre, sous

entendu pour une équipe donnée: « *Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation collective qui permet une attaque placée ou accélérée. La défense assure des montées de balles régulièrement exploitables en zone avant* » (compétence niveau 4, requise pour le Bac).

Cette définition appelle un commentaire, lié au statut du volley en milieu scolaire. Les programmes de 2010 se sont construits sur un projet bien identifié: faire rentrer en force les activités regroupées sous l'étendard « CP5 », au détriment des sports dit « d'opposition ». Dans ces sports, le volley a été particulièrement ciblé, les notes au Bac étant particulièrement basses. Cette activité a été jugée « non rentable ». Dans la foulée d'ailleurs elle a été supprimée du programme du CAPEPS (réintroduite depuis).

La question des « attendus » dans les APSA

Faisons simplement une comparaison avec ce qui est requis pour le Bac.

En course de durée par exemple:

« L'épreuve peut se réaliser au sein d'un dispositif permettant à chacun de courir en aller-retour à partir d'une balise de référence, à des vitesses allant de 5 à 20 km/h ». Comme ensuite les critères de notation sont la cohérence de la réalisation avec le projet: on peut tout à fait avoir une bonne note en avançant à 5 km/h! C'est-à-dire en marchant. Admettons que ce qui est demandé au volley est autrement plus difficile. Le niveau requis au Bac est celui-ci: le jeu en 4 contre 4, jouer des attaques placées ou accélérées, une défense assurant des « montées de balle régulièrement exploitables ». Tout ceci requière des capacités qui nécessitent beaucoup de temps pour les atteindre, même en club. Sans doute serait-il nécessaire de rediscuter des attendus, au regard de la quantité de pratique scolaire habituelle dans cette activité.

Les nouveaux programmes collège de 2015 fuient le débat du niveau d'exigence. Le degré de généralité des indications données comme « Adapter son engagement moteur en fonction de son état physique et du rapport de force » (exemple dans les « attendus » du cycle 4 du champ d'apprentissage 4) est la conséquence d'un regroupement des sports collectifs avec d'autres activités (raquettes, combat) dans un ensemble vaste intitulé « conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel ». À ce niveau de généralité, pas de discussion possible. Chacun fera ce qu'il veut! ♦

Christian Couturier